

## COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2017

**PRESENTS (23) :** MM. Guy BOISSERIN, Damien COMBET, Gilles DESFORGES, Lionel CATRAIN, Pierre FOUILLAND, Mme Françoise GAUQUELIN, MM. Jean-Louis IMBERT, Paul MINSSIEUX, Mme Céline ROTHEA, MM. Jean-Louis GERGAUD, Serge BERARD, Mme Patricia GRANGE, M. Jean-Pierre BAILLY, Mmes Josiane MOMBRUN, Solange VENDITTELLI, M. Jean-François PERRAUD, Mmes Marie-Claire PELTIER, Elisabeth CAILLOZ, M. Pierre MENARD, Mme Anne-Claire ROUANET, M. Serge FAGES, Mmes Claire REBOUL, Martine RIBEYRE.

**Pouvoirs (7) :** Mme Marie-Hélène MARTINAUD à M. Jean-Louis IMBERT, M. Jean-Jacques RUER à M. Serge FAGES, M. Grégory NOWAK à M. Damien COMBET, M. Ernest FRANCO à Mme Elisabeth CAILLOZ, Mme Evelyne GALERA à Mme Patricia GRANGE, Mme Prescilia LAKEHAL à M. Jean-François PERRAUD, M. Martial GILLE à Mme Françoise GAUQUELIN.

**Absent(e)s excusé(e)s (3) :** MM. Matthieu CHAUVIN, Rémi FOURMAUX, Mme Jacqueline PONE-VANHAUWAERT.

**SECRETAIRE :** M. Jean-Pierre BAILLY.

### Ouverture de la séance à 20h30

## 1/ DECISIONS DU PRESIDENT SELON LA DELIBERATION DU 15/04/2014

### Décisions du Président :

Décisions adoptées à l'unanimité des membres.

## COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MAI 2017

Sur ce compte rendu, M. le Président a une petite modification à faire concernant le contrat Ambition Région.

Après : « Le président rappelle que la région a demandé à la CCVG de délibérer de nouveau en enlevant deux actions », il faut rajouter : « qui ont été transférées dans les contrats centres-bourgs ».

*Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.*

## 3/ RAPPORTS

### 3.3 AGRICULTURE- PROJET DE PROGRAMME D' ACTIONS PLURIANNUEL (ANNEXE N°6)

#### Présentation de la thématique par Mme GAUQUELIN

M. Fages pense que le conseil communautaire de novembre permettra à la CCVG de statuer sur le financement de ces actions « agriculture » qui n'étaient intégrées dans aucune des prospectives.

En commission « finances » et en bureau, il a été décidé de rebalayer l'ensemble des missions et des compétences en septembre et octobre pour voir comment arriver à financer l'ensemble.

Mme Gauquelin rappelle qu'avait néanmoins été inscrite au budget une ligne de 100 000 € sur du foncier, mais sur 2017 uniquement.

Pour M. Fages, ce n'est pas négatif, il faut simplement se poser la question de savoir comment intégrer ces actions « agriculture » dans une prospective qui n'était pas intégré de manière formelle jusqu'à présent. Ce sont quand même des montants importants à financer.

Il s'agit de savoir comment financer l'ensemble des autres missions et compétences prises au niveau de la CCVG tout en tenant compte des reversements faits aux communes, de la prise en compte du FPIC ou pas. C'est tout un ensemble à examiner pour le DOB du mois de novembre.

M. BAILLY demande si les agriculteurs-cibles sont les vigneron et les arboriculteurs.

Mme GAUQUELIN précise que ce sont tous les exploitants du territoire.

Sur un projet un peu lointain qui est évoqué, la ferme communautaire, M. MENARD est un peu dubitatif.

Autant les mécanismes de portage et d'accompagnement semblent vraiment importants et pertinents, autant le fait que la CCVG soit pilote de cela n'apporterait peut-être pas réellement quelque chose à l'agriculture du territoire.

Mais ce n'est peut-être pas le moment de se poser la question.

Mme GAUQUELIN pense que, sur une ferme-école intercommunale, ce n'est pas une action prioritaire pour le moment ; cela va dépendre des opportunités. Et si cela peut permettre de faire le test et de sauver une exploitation, cela peut être une occasion. Il faudra se poser la question au moment où cela arrivera.

A ce jour, il y en avait une, mais qui n'a pas abouti. Il y aura certainement d'autres opportunités sur le territoire compte tenu de ce qui a été expliqué, avec l'âge des exploitants et des exploitations pour lesquels il est difficile de trouver des repreneurs.

Il se peut qu'à un moment donné, il y ait une opportunité, mais il faudra en rediscuter et cela repassera devant le conseil pour toute décision.

M. PERRAUD pose une question sur la méthode. Il y a une phase de consultation car le plan d'action a été travaillé et doit faire l'objet d'une consultation auprès des exploitants et des partenaires, mais M. PERRAUD insiste beaucoup sur le retour des exploitants, qui semble prioritaire par rapport aux partenaires.

Il faut vraiment un retour des exploitants sur la pertinence du plan d'action pour être sûr que le budget qui serait mis dans cette démarche aille bien dans le sens de l'amélioration des choses.

Mme GAUQUELIN espère que le retour permettra de consolider cela à un prochain conseil communautaire en fin d'année.

Au début, il y avait des agriculteurs assez dubitatifs. Il y a eu des réunions difficiles où ils étaient très critiques. Puis les ateliers menés ont été extrêmement productifs et ont permis de les accrocher. Lors des dernières réunions, ils étaient extrêmement positifs, très demandeurs et ce sont eux qui ont permis de prioriser les actions à court terme. Les retours attendus sur le plan d'action pourront peut-être répondre aux attentes des agriculteurs. Ils ont bien été sollicités sur le fait que le conseil attendait leurs réponses sur la période estivale. Cela devrait fonctionner.

Le fait d'avoir enclenché des apéritifs en ferme inconnue a été aussi extrêmement positif. Lors d'une réunion, il s'est avéré que les agriculteurs ne se connaissaient pas forcément tous, et surtout, qu'ils ne connaissaient pas les possibilités d'entraide qu'ils avaient entre eux.

Une prochaine réunion se situera à la rentrée chez un viticulteur. Les petites actions faites les ont déjà accrochés et le dialogue est maintenant constructif et positif sur le territoire avec eux alors que ce n'était pas du tout le cas au début.

M. PERRAUD demande par quels moyens ils vont être consultés.

Mme GAUQUELIN Sur le site internet de la CCVG et par courrier. Les adresses mails des agriculteurs ont été relevées. Et ils s'y attendent parce que l'information a été bien relayée. Cela devrait donc fonctionner.

M. Serge BERARD pense que, parmi les agriculteurs, il y a des sensibilités différentes ; sont-elles bien toutes représentées ? Les Syndicats jouent-ils un rôle dans ce dispositif ?

Mme GAUQUELIN répond que c'est le cas puisqu'avec Katia, elle est allée présenter la stratégie devant la FDSEA locale. Des agriculteurs d'autres syndicats agricoles participent au COPIL et ont participé aux ateliers. Au niveau syndicalisme, cela a été assez bien représenté et porté par les différents acteurs avec qui la CCVG travaille.

Lors du choix des agriculteurs sur les différentes communes, Mme GAUQUELIN a essayé de cibler tous ceux qui représentaient les différentes productions, que ce soit viticulteurs, élevage, maraîchage ou arboriculture.

Peut-être de nouveaux types de production y échappent-ils un peu, mais tout a été fait pour couvrir l'ensemble des productions faites sur le territoire.

M. CATRAIN pose une question sur le financement de 48 000 €. Les financements TEPOS/TEPCV portent sur les questions de développement « énergie renouvelable et maîtrise et consommation d'énergie » ; il ne voit pas bien le lien avec les pratiques agricoles et la valorisation des produits, si ce n'est la mécanisation.

Mme GAUQUELIN objecte qu'il y a aussi la biodiversité. C'est tout ce qui concerne l'accompagnement aux changements des pratiques à la fin pour prendre en compte la biodiversité, notamment les insectes pollinisateurs, qui sont importants dans le TEPCV, et tout ce qui concerne la découverte de l'agriculture biologique, l'accompagnement de projets de conversion ou simplement la découverte des pratiques et des techniques à mettre en place sur son exploitation sans forcément se labelliser.

Katia HERGOTT, agent, est appelé à compléter et précise que la CCVG travaille très étroitement avec le SMAGA sur certaines actions compte tenu de la sensibilité et de la fragilité du territoire, ainsi que des nappes de production d'eau potable. Des actions sont donc communes dans le cadre notamment de la biodiversité avec le SMAGA.

M. MINSSIEUX complète en disant que les subventions données par TEPOS sont assez larges puisque la CCVG en a obtenues même sur des modes doux.

Dans la mesure où la consultation de 3 mois va être faite par Internet et par courrier, M. DESFORGES se demande si ce sera suffisant. Est-il prévu de faire du relationnel pendant ces 3 mois, à savoir téléphone, visites, etc., pour savoir comment cela se présente et quelles seront les réactions futures.

Mme GAUQUELIN répond que les réactions ont déjà été recueillies lors de la présentation au dernier COPIL. Des vidéos ont également permis de mobiliser des agriculteurs. Il leur a été demandé d'être le relais maximum sur ceux qui n'auraient pas été rencontrés. Mme GAUQUELIN et Katia sont à leur disposition pour répondre à leurs questions. Les maires ont aussi un rôle dans chaque commune pour parler de cette consultation aux agriculteurs qu'ils rencontrent.

M. MINSSIEUX rappelle que l'agriculture fait partie des compétences de la CCVG au même titre que l'économie, et c'est important de la prendre en main et d'avancer sur ce dossier ; la manière dont s'est fait est très intéressante.

M. MINSSIEUX apprécie aussi le fait de procéder en deux temps : approfondir les besoins et mettre en face les moyens pour suivre ce projet. D'ici cette échéance de 3 mois, il faut avoir les moyens, en tant que conseillers communautaires, de repenser ces actions et de les remettre à plat pour voir jusqu'où suivre les différents projets présentés. Cette étape est très importante.

M. le Président remercie Mme GAUQUELIN, qui s'est énormément investie sur ce dossier.

Mme GAUQUELIN remercie Katia, qui a fait un travail remarquable.

Décision adoptée à l'unanimité des membres.

### **3.1 – ADMINISTRATION**

#### **SCHEMA DE MUTUALISATION DES SERVICES (ANNEXE N°1)**

L'unanimité des membres prend acte de la présentation de ce schéma.

#### **CREATION D'UN SERVICE INFORMATIQUE (ANNEXE N°2)**

Mme MOMBRUN demande si c'est un transfert d'agents qui sont déjà sur les communes.

M. FAGES répond que la délibération suivante prévoit des créations de postes si des agents sont sur des communes qui font acte de candidature. C'est ce qui s'est passé pour un certain nombre d'agents qui étaient aux services communs marchés publics. Sur Chaponost, Brignais et Vourles, des agents sont venus au service commun.

Pour la communication, c'est un agent qui était sur Brignais qui est venu à la communauté de communes.

Pour ADS, c'est un agent de la commune de Montagny qui est venu sur la communauté.

M. le Président ajoute qu'à Chaponost, il n'y a pas d'agent pour l'informatique, tout est sous-traité à l'extérieur.

M. FAGES précise qu'un bilan financier a été fait entre ce que cela coûte aujourd'hui et ce que cela coûterait demain en mutualisant au service informatique sur les 3 communes.

Au total des collectivités aujourd'hui, cela représente 289 000 € ; demain, cela pourrait représenter un total de 151 000 €. C'est donc avantageux de faire cela en prenant 2,5 ETP au niveau de la communauté de communes.

M. BERARD comprend qu'il est créé une structure de prestation qui va être la CCVG où il n'y avait pas de prestataire, et que la CCVG elle-même utilisait un prestataire extérieur.

M. FAGES le confirme.

M. BERARD observe qu'en termes de personnels, la CCVG va économiser ; il a du mal à voir comment Brignais va économiser. C'est une réduction des coûts extérieurs, mais pas des effectifs ?

M. FAGES explique que, sur Brignais, aujourd'hui, la somme pour la collectivité et les entreprises est de 199 000 € et sera de 151 000 € après. C'est la prestation externe qui diminue.

En complément, il est demandé à Philippe SOLEILHAC, DGS, de compléter et d'expliquer certains aspects.

M. SOLEILHAC explique que le niveau 2 de maintenance est gardé ; il n'est pas possible de s'en passer. Si on dit à une entreprise de travailler sur le niveau 2 de maintenance informatique CCVG, Chaponost, Brignais et que l'on venait à rajouter peu ou prou Millery, Vourles et Montagny, la somme serait pratiquement la même.

Pour M. SOLEILHAC, CCVG et Chaponost représentent 70 % de l'économie engagée. Cela veut donc dire que les personnels d'aujourd'hui vont reprendre toute cette partie. Cela représente quasiment 2 personnes. De tels niveaux de productivité sont rarement vus. C'est formidable si c'est vraiment le cas.

Pour compléter l'information, M. MINSSIEUX précise que c'est à qualité égale. L'informatique demande toujours plus en termes de qualité ; il faut donc dépenser plus.

Mme VENDITTELLI ne comprend pas l'économie sur la ville de Brignais. C'est à condition que 0,8 ETP soit bien basculé demain sinon, il n'y aura pas d'économie à Brignais. Est-ce que 1,8 ETP sera basculé totalement ou est-ce que Brignais sera obligée, pour avoir un qualité égale, de conserver 0,8 ETP ?

M. SOLEILHAC répond que le service commun se suffit à lui-même. De même qu'il n'y a pas d'interlocuteur « marchés » à Brignais actuellement. Demain, l'interlocuteur serait celui du service commun.

M. MINSSIEUX précise qu'il y a besoin de ces compétences dans les écoles et les sites déportés.

M. SOLEILHAC confirme que les simulations sont à périmètre constant.

M. MINSSIEUX répond que ces personnes seront sur place.

M. GERGAUD précise que n'ont pas été gérés les frais afférents aux véhicules, de même que l'absentéisme. C'est la seule chose qui, aujourd'hui, n'apparaît pas dans le tableau.

M. le Président observe que c'est le cas dans toutes les communes qui fonctionnent avec du personnel.

M. GERGAUD ajoute que ce genre de problème n'est pas rencontré dans les petites communes qui font intervenir une société et qui paient. Il manque quelques éléments dans le tableau.

M. SOLEILHAC rappelle que les frais de gestion ne se voient pas, mais sont intégrés.

M. Serge BERARD demande si la question s'est posée de faire comme les petites communes : uniquement de la prestation extérieure en lançant un appel d'offres.

M. SOLEILHAC précise que le conventionnement a le mérite d'avoir un informaticien qui parle le même langage que l'entreprise. C'est inquantifiable, mais l'informatique est un domaine tellement spécifique, avec des spécialistes, qu'il faut parler le même langage. Quand il y a un interlocuteur capable de prendre la main et de répondre, c'est un gain de temps et une meilleure qualification de la demande.

M. MENARD pense qu'à équivalence de ressources en ETP, il va y avoir une équipe comparable : 2,5 personnes contre 1,8. La grande différence, c'est l'ancienneté de l'ingénieur.

M. MINSSIEUX pense y voir un autre bénéfice à moyen terme : à partir du moment où il y aura une équipe à disposition des 5 communes, les équipements dans le futur seront faits sur conseil de ces personnes et les outils seront certainement compatibles entre eux. C'est aussi un bénéfice.

M. SOLEILHAC cite un exemple très concret : fin 2016, il y avait un devis pour changer les serveurs et grâce aux conseils de l'informaticien de Brignais, cet investissement n'a pas été fait parce qu'il ne servait à rien. Lui seul était capable de le dire. Et il avait raison.

Décision adoptée à l'unanimité des membres.

#### **RESSOURCES HUMAINES – CREATION D'EMPLOIS AU SERVICE COMMUN**

Décision adoptée à l'unanimité des membres.

#### **RESSOURCES HUMAINES- DETERMINATION DES TAUX D'AVANCEMENT DE GRADES**

M. MINSSIEUX indique qu'en bureau, il a été décidé 100 % d'augmentation eu égard au petit nombre de personnels.

M. FAGES précise que cela a de l'importance surtout dans une collectivité où il y a beaucoup d'agents dans un même grade, ce qui n'est pas le cas à la CCVG.

Il est demandé si, en mettant 100 %, on est obligé de les faire passer. S'il y a 2 personnes à 50 % et qu'il y a 2 ingénieurs dont on estime qu'ils pourraient passer...

M. FAGES précise que, s'ils ont tous les critères pour passer, à ce moment-là, on n'en fait passer qu'un.

Mme VENDITTELLI demande, si on est à 100%, qu'il y a 2 demandes, mais qu'on veut n'en faire passer qu'un, la CCVG a la liberté de n'en faire passer qu'un ?

M. FAGES précise que oui. On n'est jamais obligé de nommer quelqu'un sur un grade... Mais quelqu'un qui passe un concours pour obtenir un grade supérieur partira s'il n'est pas nommé !

Décision adoptée à l'unanimité des membres.

## RESSOURCES HUMAINES – CONTRAT D'APPRENTISSAGE

M. le Président pense intéressant de prendre un apprenti ; c'est la première fois que cela se fait dans la communauté de communes. Cela facilite le passage dans l'entreprise.

La personne retenue va aller sur Lyon pour obtenir son BTS.

Mme gauquelin pensait que c'était très compliqué de prendre un apprenti, qu'il fallait une convention avec la DIRECCTE.

M. le Président répond que c'est une convention avec l'école. Cette personne travaillera dans l'administration.

Décision adoptée à l'unanimité des membres.

## 3.2 – FINANCES

### COMPTE ADMINISTRATIF 2016 (ANNEXE N°3)

M. FAGES rappelle qu'en décembre a été voté un budget primitif sans tenir compte des restes à réaliser sur l'année 2016.

En avril ont été votés les taux des différentes taxes ; il convient maintenant d'approuver le compte administratif 2016, l'affectation des résultats et de travailler sur un BS 2017 pour réaffecter certaines dépenses ou recettes.

M. FAGES rappelle que les travaux de voirie ont jusqu'à présent été faits par l'enveloppe prélevée pour chaque commune ; à partir de 2016, décision a été prise de ne plus prendre sur l'enveloppe de chaque commune, mais de prévoir un financement pour ces travaux de voirie.

La communauté de communes a reversé aux communes ce qu'elle prélevait, mais doit maintenant financer ces travaux de voirie ; elle a donc décidé de prélever 1 M€ sur la DSC.

M. BERARD remarque que les comptes de la collectivité étaient dans le vert il y a 3-4 ans et qu'ils passent dans l'orange, ce qui est quand même très significatif ; il n'y a plus de trésorerie.

Il y a un différentiel par rapport aux besoins réels qui permettent à la collectivité de fonctionner complètement, de l'ordre de 2 à 3 M€, ce qui est loin d'être anodin. Est-ce que la CCVG a déjà réfléchi à des pistes pour remédier à la situation ? Comment voit-on l'avenir ?

Avant de voter, c'est intéressant de se dire que cela ne va pas perdurer.

M. FAGES explique qu'une piste a été explorée pour l'année 2017 : le FPIC. La CCVG continue à prendre 750 000 € et, sur 2018, cela ne sera plus possible.

Après, il y a des services communs. La CCVG a impacté les finances de la commune par la mise en place de services pour les communes ; il va falloir refacturer ces services communs sous forme d'un prélèvement sur l'attribution de compensation.

Troisième levier : dire que la dotation de solidarité diminue de 1 M€ pour les travaux de voirie, donc l'équation est simple : veut-on continuer à maintenir le même niveau de service entre la communauté de communes et les communes ? C'est la discussion qui doit avoir lieu en septembre-octobre. Il est évident qu'il ne va pas être possible de continuer à renforcer les services de la communauté de communes sans prélèvement sur les communes.

Est-ce qu'aujourd'hui, la CCVG continue à mettre autant d'argent sur les voiries, l'agriculture, l'économique ? Ce sont toutes ces pistes qu'il faut explorer. Ce seront des choix à faire pour la communauté de communes en matière de développement sinon, elle n'y arrivera pas.

Pour M. GERGAUD, après, il y a le levier de l'impôt. Quoi qu'il en soit, c'est au bas de l'échelle qu'il faudra trouver l'argent : dans les communes. Et ce qui reste, c'est le levier de l'impôt. Les communes ne peuvent plus faire d'économies.

M. le Président pense qu'augmenter l'impôt n'est pas du tout une priorité.

M. GERGAUD pense qu'il faudra le faire à un niveau quelconque. Il est possible de réfléchir à le faire au niveau des communes.

Pour M. FAGES, c'est une discussion à avoir au moment du vote des taux en fonction des bases pour l'année 2018.

M. le Président rappelle qu'il est bien prévu, en septembre-octobre, de faire un point complet sur les services en fonction des moyens pour voir où va la CCVG.

Mme GAUQUELIN pense qu'on ne peut pas arrêter tous les services non plus.

M. FAGES prend l'exemple de la voirie. Si, au lieu de prévoir 2 M€ par an pour la voirie, la CCVG ne prévoit que 1,5 M€, les communes vont s'écrouler ?

Les communes sont bien obligées de construire des voies nouvelles si les structures le nécessitent.

M. MINSSIEUX pense que le travail qui sera fait en septembre sera important parce que la gestion de la communauté de communes et la gestion de la commune doivent être vues ensemble.

Ce n'est pas la commune qui doit lever un impôt toute seule.

M. FAGES pense que c'est une chance d'être 5 et de pouvoir se parler librement.

Décision adoptée à l'unanimité des membres.

#### **COMPTE DE GESTION 2016° (ANNEXE N°4)**

Décision adoptée à l'unanimité des membres.

#### **AFFECTATION DES RESULTATS 2016**

Décision adoptée à l'unanimité des membres.

#### **BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017 (ANNEXE N°5)**

Décision adoptée à l'unanimité des membres.

### **3.4 – BATIMENTS**

#### **TARIFS DU CENTRE AQUATIQUE**

Mme MOMBRUN demande quels documents sont indiqués aux habitants pour justifier leur domiciliation.

M. BOISSERIN répond que c'est le 1° du tableau. Le tarif de la CCVG est appliqué pour toute personne domiciliée ou travaillant sur le territoire de la CCVG sur présentation de justificatifs.

Mme MOMBRUN demande que ceux-ci soient précisés.

M. BOISSERIN propose de rajouter un justificatif de domicile, c'est-à-dire une facture de moins de 3 mois : téléphone, EDF... Une carte d'identité n'est pas un justificatif de domicile puisqu'il n'y a pas d'obligation légale à faire changer sa carte d'identité.

Mme MOMBRUN objecte que, quand on va à la piscine, on ne pense pas à apporter une facture avec soi ! Un document que l'on a en permanence sur soi prouvant que l'on est domicilié dans la commune pourrait être suffisant.

M. BOISSERIN donne le conseil simple d'avoir cette facture en photo dans son téléphone pour le montrer à la caisse.

Mme MOMBRUN objecte que la piscine n'est pas un lieu administratif.

M. le Président rappelle que le plein tarif fait payer 1,30 € de plus, ce qui ne va pas chercher bien loin.

De toute façon, un contrat a été signé avec Equalia et il n'est pas possible d'effacer cette disposition d'un trait de plume. Ce point sera évoqué lors d'une rencontre prévue le 18 juillet.

La décision sera annoncée au prochain conseil communautaire.

M. BOISSERIN précise qu'il a été demandé de rajouter une barrière pour ne pas que les gens franchissent la barrière prévue plus la végétation prévue, pour que les gens ne passent pas du minéral au végétal sans passer par le pédiluve. Cette barrière a été posée cette semaine.

Dans le même temps, Equalia a fait entretenir le terrain qui n'avait pas été tondu depuis un moment.

Décision adoptée à l'unanimité des membres.

Décision adoptée à l'unanimité des membres.

### 3.6— SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

#### POLITIQUE DE LA VILLE — PREVENTION DE LA RADICALISATION — ANNEXE AU CONTRAT DE VILLE (ANNEXE N°8)

M. BERARD demande, puisque la CCVG est impliquée dans ce dossier, si ses élus seront présents dans les instances.

Mme PELTIER répond qu'au niveau des groupes techniques du CLSPD, les élus ne siègent pas ; les élus assistent simplement à la séance plénière une fois par an. Dans ce groupe technique se trouvent les éducateurs de prévention, les directeurs de collèges, toute la sphère socioéducative ainsi que le centre social et la politique de la ville.

M. BERARD pense qu'il faudrait permettre d'ouvrir à des représentants de la CCVG.

Pour Mme PELTIER, il pourrait y avoir des acteurs la CCVG.

Décision adoptée à l'unanimité des membres.

### 4/DIVERS

Les sujets inscrits à l'ordre du jour sont épuisés.

La séance est close à 23h05

Le secrétaire de séance

A Brignais le 8 aout 2017.



JP BAILLY.